



LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE
COMMISSION NATIONALE HUMANISME JEUNESSE FRANCOPHONIE
CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS
PRIX THOMAS KUTI 2024-2025

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux élèves des Conservatoires et des Écoles de Musique justifiant au minimum d'un niveau de 3^{ème} Cycle, **à l'exclusion des professionnels.**

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu pour l'année 2025 est **le violoncelle.**

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résident en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2024, **sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2024.**

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul district, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un district devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme Jeunesse et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le **28 février 2025**, ils devront être remplis en lettres capitales.

Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés.**

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du district, dans le lieu choisi par le Délégué de District de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, et par le Chargé de Mission « Musique » du district s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le district d'origine prendra en charge les frais liés aux épreuves probatoires (**se référer à l'article 9**).

Le Jury comprendra au minimum quatre membres non Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes.

Il désignera le lauréat et devra certifier de son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

A l'issue, le dossier du lauréat sera transmis par le Délégué du District à la Commission Nationale au Chargé de Mission National Musique avec une photo du lauréat.

Un prix de 500 € sera remis au lauréat lors du Congrès de Printemps du District au cours duquel, il interprétera une des deux œuvres exécutées lors des épreuves probatoires. En contrepartie, il s'engage à participer à la Finale Nationale qui aura lieu à DIJON les 29 et 30 mai 2025.

Les candidats disposeront de toutes les informations nécessaires 15 jours avant la date prévue du Concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour, et heure, moyens de transport, coordonnées de l'accompagnateur/trice.

Dans chaque district, les candidats exécuteront au moment des épreuves probatoires, l'œuvre imposée et l'une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la Lions European Music Competition – L.E.M.C. Les candidats mettront à la disposition du jury la partition de chaque œuvre interprétée.

Article 6 – Finale nationale

La Finale des 15 districts sera organisée les jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025 à DIJON, début des épreuves (après tirage au sort), le jeudi 29 mai 2025.

Le lauréat du Concours sera présenté lors de la Convention nationale de DIJON, le samedi 31 mai 2025, et interprétera l'œuvre de son choix, en accord avec le responsable du concours national.

Lors du concours, les candidats sélectionnés devront exécuter le programme interprété lors des épreuves probatoires, soit l'œuvre imposée et une pièce choisie dans la liste.

La 2ème œuvre choisie dans la liste sera jouée uniquement par les finalistes (six au maximum), devant le Jury National.

Le Jury sera composé au minimum de quatre membres : artistes solistes, membres ou chefs d'orchestres de phalanges musicales de renom, pédagogues éminents, compositeurs ou chefs d'orchestre. Il sera présidé par l'un d'eux, et, en cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury, ni assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo. Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel.

Article 8 – Forum Européen de DUBLIN du 5 au 8 novembre 2025

Le 1er Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen « Thomas Kuti », qui aura lieu lors du 70ème Forum Européen de Dublin du 5 au 8 novembre 2025.

Sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France.

Le déplacement à Dublin du Lauréat National, s'effectuera avec le/la chargé(e) national(e) de mission musique au départ de Paris.

Le lauréat 1^{er} Prix désigné par le jury européen recevra un prix de 5.000 €, le second de 3.000 € et le troisième de 2.000 €.

Un prix du public d'un montant de 1.000 € pourra également être attribué.

Article 9 - Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats.

Lors de chaque épreuve, le Lions International (club, district d'origine, district multiple) prendra en charge l'ensemble des frais du concours (transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toute autre personne).

District d'origine (la référence reste au sein de chaque district, le budget 2024/2025 de son Gouverneur, voté par les délégués des clubs en Assemblée Générale, lors du congrès de Printemps 2024)

Prise en charge des frais liés aux épreuves probatoires (piano, accompagnateur, jury).

Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national.

Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.

Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 103, relatifs à la logistique du Concours National.

District Multiple :

- Prise en charge de l'hébergement pour tous les participants à la finale.
- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale :
 - ✓ Premier Prix : 1.500 €, avec la prise en charge de sa participation au 70^{ème} Forum Européen de Dublin du 5 au 8 novembre 2025
 - ✓ Deuxième Prix : 500 €.
 - ✓ Troisième Prix : 300 €.

Les candidats mineurs pourront être accompagnés, toutefois, les frais des accompagnants, ne seront pas pris en charge. En cas d'impossibilité, l'enfant et ses parents ou la personne exerçant l'autorité parentale feront leur affaire du trajet entre leur domicile et le lieu de la Convention. Le Lions International DM103 déclinant ainsi toute responsabilité concernant le transport et l'encadrement du candidat durant toute la période du concours.

Article 10 – Assurances obligatoires - Droit à l'image

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Le Lions International décline toute responsabilité inhérente aux dommages ou la perte des instruments des candidats durant les concours.

Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée. Elle sera signée par le candidat ou le responsable légal.

À Paris, le 1^{er} juillet 2024

<p>GOUVERNEUR Commission Nationale Humanisme-Jeunesse- Francophonie 2024-2025</p> <p>Francis CALAUZENES District Sud</p>	<p>PRESIDENTE Commission Nationale Humanisme-Jeunesse- Francophonie 2024-2025</p> <p>Martine MULE District Côte d'Azur Corse</p>	<p>RESPONSABLE 2024/2025</p> <p>Prix National Thomas KUTI</p> <p>Alain JEHU District Centre</p>
--	--	--